



ÉLECTION DU 19 NOVEMBRE 2013
Collège des cotisants

zone réservée

1414808783*0000000

MONSIEUR BAT
TEST TEST TEST TEST
TEST TEST TEST
TEST TEST
75001 VILLE TEST

Paris, le

APPEL À CANDIDATURES

Chère Consœur, Cher Confrère,

Le Conseil d'administration, qui termine son mandat de six ans, sera entièrement renouvelé au cours du 4^{ème} trimestre 2013.

Le nombre des administrateurs à élire par le collège des cotisants est de **24** dont **12** en qualité de titulaires et **12** en qualité de suppléants.

Les électeurs auront donc à désigner, **sur des listes séparées**, les candidats qu'ils souhaitent élire aux postes **d'administrateurs titulaires**, d'une part, et aux postes **d'administrateurs suppléants**, d'autre part.

Les douze premiers de chaque liste seront déclarés administrateurs titulaires et administrateurs suppléants.

Conformément à l'article 2.3 des statuts modifié, **peuvent se porter candidat en qualité d'administrateur représentant les cotisants les adhérents qui justifient à la fois :**

- exercer depuis cinq ans au moins la profession d'expert-comptable ou de commissaire aux comptes;
- être cotisant au cours de l'année 2012 ;
- être à jour, au 31 décembre 2012, des cotisations exigibles à cette date, ainsi que des majorations y afférentes ou qui en sont exonérés ;

Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Les candidats à ces élections doivent adresser leur déclaration de candidature au Président du Conseil d'Administration, au siège de la CAVEC, « Service Elections », 9 rue de Vienne – 75403 PARIS CEDEX 08, **par lettre recommandée avec accusé de réception avant le 27 septembre 2013 à minuit en précisant s'ils sont candidats en qualité de titulaire ou en qualité de suppléant.**

Les déclarations de candidature doivent comporter, les nom, prénom, qualification professionnelle, âge, date d'inscription à l'Ordre et adresse du candidat. Elles sont accompagnées d'une attestation du Président du Conseil Régional constatant que le candidat est à jour de ses cotisations professionnelles et qu'il n'a pas fait l'objet d'une sanction disciplinaire le privant du droit d'être membre des Conseils de l'Ordre.

Veuillez agréer, Chère Consœur, Cher Confrère, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président du Conseil d'Administration
Michel Giordano